



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élections cantonales et élections régionales

Question écrite n° 34586

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'État à la réforme de l'État sur l'ordonnance du 9 décembre 2003 portant simplification administrative en matière électorale et sur les difficultés pour sa mise en oeuvre par les communes. En effet, les difficultés dans ce domaine sont telles que l'ordonnance ne pourra être appliquée lors des élections cantonales et régionales du mois de mars. Dès lors, il souhaiterait savoir si l'application de cette mesure ne pourrait concerner les services préfectoraux.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34586

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : réforme de l'Etat

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1551

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)